

Engagements associatifs et professionnels

Septembre 2008

La discrimination «Etranges Etrangers»

Colloque organisé par l'I.S.C.R.A. L'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée

Maître ROUX et Maître LANG CHEYMOL, toujours engagés tant à titre professionnel qu'en raison de leurs mandats respectifs au sein de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Montpellier, ont assisté le 9 mai dernier à un colloque sur le thème de la Discrimination

Ce colloque était organisé par l'I.S.C.R.A. L'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée

Le thème en était « **Etranges Etranger(e)s** » et mettait en discussion les ressources offertes par le droit, les réponses institutionnelles et juridiques mises en place depuis la loi de lutte contre les discriminations du 16 novembre 2001, le rôle des acteurs (professionnels de justice, syndicats, associations) pour assurer une réponse aux exigences d'égalité et de non discrimination.

Les débats étaient centrés sur les **discriminations à raison du sexe et de l'origine ethnique**, avec un souci particulier d'analyse **des discriminations multicritères**.

Il était particulièrement intéressant d'entendre Mr le Conseiller d'Etat Jean-Michel **BELORGEY**, Président de la section Rapports et Etudes du Conseil d'Etat, ainsi que Luc **FERRAND** Magistrat et actuellement Directeur des affaires juridiques de la **HALDE** nous faire un rappel des réponses institutionnelles avec l'émergence et le fonctionnement de cette Haute autorité depuis sa création par la loi du 30 Décembre 2004 et son renforcement par la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006.

Également passionnant d'entendre Marie Thérèse LANQUETIN Chercheur à l'université Paris X et Danièle LOCHAK Professeur de droit public à l'Université de Paris X- Nanterre rappelant toutes les possibilités qu'offre le droit international, le droit communautaire et les droits internes pour lutter contre la .Discrimination se posant notamment la question des sanctions. Rappelant cependant que certaines discriminations sont légales notamment en matière de droit au séjour ou de nationalité pour les étrangers.

Ainsi en cette année européenne de « **l'égalité des chances pour tous** » la forte croissance des réclamations reçues et traitées par la HALDE témoigne d'une visibilité significative de processus discriminatoires jusqu'alors masqués par un déni social puissant, en même temps que de l'ampleur des évolutions restant à mener.

Nul doute que la formation spécifique des avocats dans ce domaine particulièrement passionnant car touchant toutes les branches du droit (social, pénal, civil...) et croisant d'autres sciences telles la sociologie ou encore la psychanalyse, doit devenir une priorité pour ceux qui s'y impliqueront.

C'est la raison déterminante pour laquelle Maître ROUX et Maître LANG CHEYMOL ont tenu à assister à ce colloque et se tiennent à jour des connaissances dans ce domaine figurant dans leur champ de compétence et leur engagement dans la cité.